

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2008**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY,
HAMEL/BRUN, LAVENAC, LE BORGNE, LEROY/THOMAS,
THIBERGE, VACCARO, VAUCLAIR.
MM. ALLAIN, BRIARD, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE,
LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, MARGUERIE,
OZENNE, RICHET, SACRÉ.

Absents : Mme LAMORT (*pouvoir à Mme LAVENAC*)
M. CAMPBELL (*pouvoir à Mme HAMEL/BRUN*)
M. LEROUX (*pouvoir à M. ESTRADE*)

Mme VACCARO a été élue Secrétaire

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui fait état des absences et des pouvoirs. L'ordre du jour est ensuite abordé.

**I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
14/01/2008**

Le procès-verbal de la réunion du 14/01/2008 est approuvé **par 21 voix pour et 6 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*).

**II – PERSONNEL COMMUNAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Élisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, informe le Conseil Municipal qu'un Agent travaillant à l'école élémentaire et au restaurant scolaire fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril prochain et, qu'à cette occasion, une réorganisation des temps de travail est programmée générant une extension du temps de travail de plusieurs Agents dans divers services et le recrutement d'un Agent à temps incomplet jusqu'au 30/08/2008, date à laquelle nous aurons connaissance des décisions quant à la semaine de 4 jours dans les écoles et au nombre de classes dans nos écoles. Nous pourrions alors ajuster les postes et les temps de travail en conséquence compte tenu d'un nombre d'enfants en progression.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de fermer le poste à temps complet de l'Agent cessant son activité professionnelle et d'ouvrir un poste temporaire d'Adjoint technique à temps non complet jusqu'au 30/08/2008.

III – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, fait le point sur les chantiers en cours :

- **Rue du Colombier** : l'effacement des réseaux suit son cours, les délais sont respectés.
- **Rue du Général Leclerc** : le programme d'effacement des réseaux a débuté ce jour.
S'agissant du réseau d'eau potable pour ces deux voiries, nous sommes en l'attente du planning de travail de l'entreprise.
- **Zone d'activité des Forques** : la réfection des trottoirs diligentée par Caen la Mer est pratiquement terminée, seuls les marquages au sol restent à réaliser.
- **Parcs périurbains de Caen la Mer** : la passerelle sur le Petit-Odon ne pouvait être réalisée tant que l'acte notarié entre Caen la Mer et les gérants du centre équestre n'était pas signé : c'est maintenant chose faite. Le calendrier des travaux sera connu mercredi prochain au cours de la prochaine réunion des parcs périurbains de la communauté d'agglomération. Pierre ESTRADE exprime sa satisfaction car, après avoir servi d'intermédiaire entre les deux parties, la construction de cette passerelle permettant de relier les chemins de promenade notamment ceux qui ont été débroussaillés par les jeunes du local dans le cadre de « chantiers jeunes » et le chemin des Odon (*ex-voie ferrée*), se concrétisera enfin.
- L'alimentation en réseau d'eau de **la borne à incendie de la rue du Viquet** (*desserte du centre équestre et de la Baronnie*) est programmée pour 2008 via le syndicat d'eau.
- Informe que suite à la mise en place de la Commission « accessibilité de tous les sites publics et privés » aux personnes à mobilité réduite, une nouvelle réunion aura lieu demain soir. Pierre ESTRADE souligne que la création d'une telle commission n'est obligatoire que dans les communes de plus de 5 000 habitants. Il a cependant souhaité que notre commune s'associe à cette démarche pour faciliter la vie des personnes concernées.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, porte à la connaissance du Conseil un courrier de l'Agence Eau Seine Normandie qui indique qu'une nouvelle loi « sur l'eau et les milieux aquatiques » votée le 30/12/2006 a modifié le système des redevances partageant la redevance de pollution en deux termes :

- 1) une redevance de « pollution domestique » payée par tous les abonnés à l'eau potable, y compris ceux des petites communes de moins de 400 habitants dits agglomérés, jusqu'à présent exonérés,
- 2) une redevance pour « modernisation des réseaux de collecte » que seuls acquittent les abonnés raccordés à un réseau d'assainissement public.

Pour ce qui nous concerne, ces dispositions s'appliquent à compter du 01/01/2008 : la 1^{ère} redevance s'élèvera à 0,3684 €/m³, la seconde à 0,2770/m³, soit un total de 0,6454 € alors que la redevance acquittée jusqu'au 31/12/2007 s'élevait à 0,7252 €, ce qui se traduit par une baisse toujours appréciable.

Pierre ESTRADE, Maire, :

- informe au sujet **des prochaines élections municipales**, qu'un décret du 26/11/2007 a abaissé de 5 000 à 3 500 habitants le seuil à partir duquel les électeurs devront présenter une preuve de leur identité à l'appui de leur carte électorale. Notre commune est donc concernée par cette nouvelle disposition et une information à la population sera faite dans le prochain « Bretteville Info ». Bien entendu, l'information sera diffusée largement encore jusqu'au 9 mars prochain. Considérant le caractère particulier de ces élections locales, Jean LEMARIÉ souhaite que les permanences des bureaux de vote soient organisées différemment des autres élections et que le nombre des assesseurs proposés par les 2 listes en présence soit équilibré. Pierre ESTRADE précise, que la loi sera scrupuleusement respectée,
- en tant que membre de la Commission des Finances de **VIACITÉS** au titre de représentant de la communauté d'agglomération, indique que le budget de Viacités a été voté la semaine dernière à l'unanimité. Ce budget favorise les travaux nécessaires à la réorganisation des transports (*Avant Projet 4 – AP4*) programmé à partir de septembre prochain. S'agissant de notre commune, il précise que la ligne 23 sera maintenue en tant que ligne fixe et qu'un TAD (*transport à la demande*) est retenu. D'autre part, les travaux de mise aux normes de sécurité pour les passagers à l'arrêt de l'Enclos, des Bouleaux et de la Mairie en ligne « montante », seront programmés au titre du budget supplémentaire 2008,
- informe que le budget primitif de Caen la Mer, qu'il a présenté en tant que Président de la Commission des Finances, a été voté vendredi dernier par 75 voix pour, 1 contre et 20 abstentions : la dotation de solidarité communautaire est maintenue à son montant de l'an dernier, aucun impôt nouveau n'a été proposé, de nombreux investissements ont été programmés dont 3 qui intéressent directement notre commune : une 1^{ère} tranche de crédit pour les études du boulevard et de l'échangeur des Pépinières, une autre pour l'étude de l'extension de la ZAC de la Grande Plaine sur 10 ha et enfin l'autorisation de programme pour le lancement d'une ZAC sur le plateau Nord de la commune. Cependant, l'intérêt communautaire sur cette zone n'a pu être voté car le quorum des 2/3 des présents n'était pas atteint.

Marcel ALLAIN observe que le bilan de la communauté d'agglomération comporte ce point noir qu'est le stade nautique pour lequel aucune solution n'a été trouvée et Jean LEMARIÉ en reporte la responsabilité sur le Président de Caen la Mer et les responsables qui l'entourent. Pierre ESTRADE rectifie ces propos en affirmant que cet échec est collectif et qu'il incombe aux représentants des 29 communes de la communauté d'agglomération qui n'ont pas pris de décision fautive, en particulier, d'accord sur le projet et le financement.

- annonce que nous avons reçu ce jour de la Préfecture la notification du prélèvement au titre de la loi SRU sur les logements sociaux qui, d'un montant de 21 000 € en 2002, est ramené à 11 000 € pour 2008 corroborant ainsi les efforts fournis par la commune en ce domaine. Il rappelle que Caen la Mer nous rembourse 40 % de ce prélèvement. Il souligne en outre, qu'alors que la loi donnait un délai de 15 ans aux communes pour se mettre en conformité, en 5 ans nous avons rattrapé la moitié du retard. Il estime que notre commune sera en adéquation avec la loi vers la fin de prochain mandat. Jean LEMARIÉ relève toutefois que nous payons toujours une pénalité pour carence en logements sociaux et estime que les efforts doivent être fortement poursuivis.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- le programme des stages multisports durant les vacances de février dont le premier est complet avec 90 % d'enfants brettevillais et le second, qui accueillera 70 % enfants brettevillais, offre encore quelques places.
- la possibilité que nous aurons en 2009 de postuler à un financement des activités à destination des élèves,
- la situation des terrains de l'ex-entreprise de couverture dans l'avenue de Woodbury,
- le calendrier 2008/2009 de collecte des déchets ménagers que Caen la Mer fera distribuer de février à début avril au plus tard,
- la saison culturelle 2008 à la Baronnie : Daniel LAVOIE, le 19/05 et SMAÏN le 18/11.

Au terme de cette séance, le Maire rappelle que la présente réunion était la dernière du mandat. Il remercie tous les Conseillers Municipaux pour le temps passé tant en réunions publiques, qu'en réunions de commissions, qu'en réunions de travail de diverses natures et invite ses collègues et le public à prendre le verre de l'amitié.

La séance est close à 21 h 50.